

**Zeitschrift:** Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport  
**Herausgeber:** École fédérale de sport de Macolin  
**Band:** 44 (1987)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Les chemins de randonnée pédestre en Suisse  
**Autor:** Burgener, Louis-W.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-998617>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

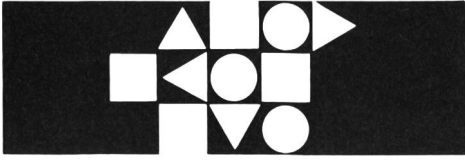
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.05.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Les chemins de randonnée pédestre en Suisse

Louis-W. Burgener, historien

*L'année 1987 marque l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre. C'est un événement qui mérite d'être relevé. MACOLIN remercie Louis-W. Burgener pour son étude. Les lecteurs pourront suivre, à travers son texte, le chemin parcouru depuis 1762, époque qui voyait Rousseau faire l'éloge de la promenade à pied, jusqu'à l'apparition récente, dans la Constitution, de ce qui est une des préoccupations premières de tout amateur d'excursions: les chemins piétonniers et de randonnée. (Y.J.)*

### L'éloge de J.-J. Rousseau, 1762

«Je ne conçois qu'une manière de voyager plus agréable que d'aller à cheval; c'est d'aller à pied. On part à son moment, on s'arrête à sa volonté, on fait tant et si peu d'exercice qu'on veut. On observe tout le pays; on se détourne à droite, à gauche; on examine tout ce qui nous flatte; on s'arrête à tous les points de vue. Aperçois-je une rivière, je la côtoie; un bois touffu, je vais sous son ombre; une grotte, je la visite; une carrière, j'examine les minéraux. Partout où je me plais, j'y reste. A l'instant que je m'ennuie, je m'en vais. Je ne dépends ni des chevaux, ni du postillon. Je n'ai pas besoin de choisir des chemins tout faits, des routes commodes; je passe partout où un homme peut passer; je vois tout ce qu'un homme peut voir; et, ne dépendant que de moi-même, je jouis de toute la liberté dont un homme peut jouir...»

«Combien de plaisirs différents on rassemble par cette agréable manière de voyager! sans compter la santé qui s'affermirait, l'humeur qui s'égayait. J'ai toujours vu ceux qui voyageaient dans de bonnes voitures bien douces, rêveurs, tristes,

grondants ou souffrants; et les piétons toujours gais, légers et contents de tout. Combien le cœur rit quand on approche du gîte! Combien un repas grossier paraît savoureux! Avec quel plaisir on se repose à table! Quel bon sommeil on fait dans un mauvais lit! Quand on ne veut qu'arriver, on peut courir en chaise de poste; mais quand on veut voyager, il faut aller à pied.»<sup>2,9</sup>

### Evolution historique

Pays de montagnes au cœur de l'Europe occidentale, la Suisse a été, de tous les temps, une région de passage entre le nord et le sud. Les voyageurs circulaient par nécessité, soit pour des affaires politiques ou militaires, soit pour des raisons familiales ou religieuses (pèlerinages). Des armées ont franchi les Alpes: en sep-

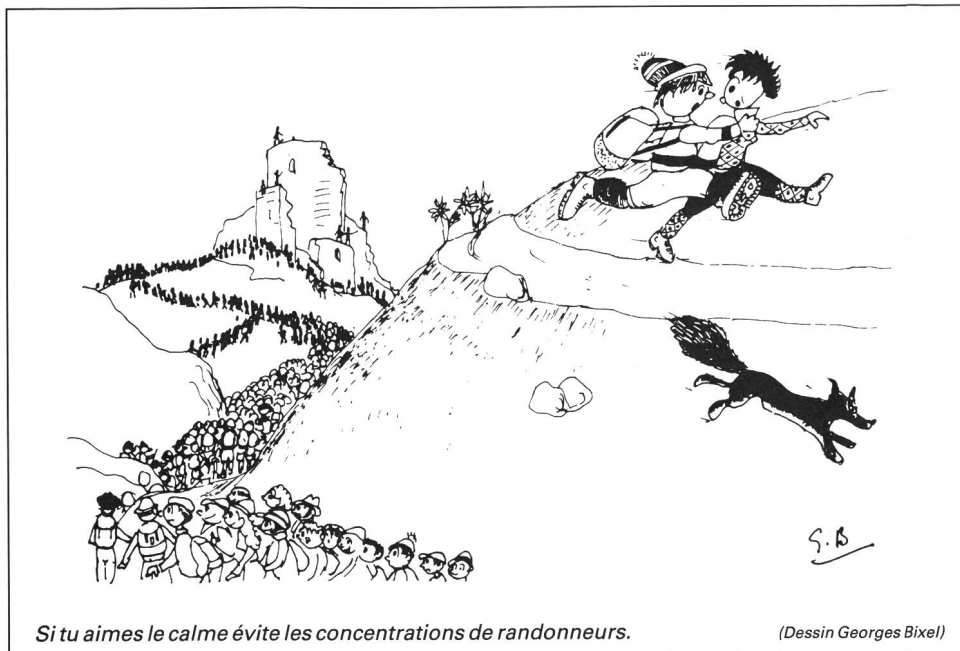
tembre 1799, le général russe Alexandre Souvorov par le Tessin, les cols du Gothard (2094 m), du Kinzig (2076 m), du Prigel (1554 m) et du Panix (2407 m); en mai 1800, le Premier Consul Napoléon Bonaparte<sup>1a</sup> par le Grand-Saint-Bernard (2472 m).

C'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que commencent les voyages d'agrément et d'instruction. Des écrivains chantent les Alpes, par exemple le fameux Albrecht de Haller, de Berne, dans un long poème<sup>1b</sup> qui connaîtra de nombreuses éditions. De jeunes aristocrates font leur tour d'Europe et de Suisse pour parachever leur éducation, et ils seront bientôt suivis par des touristes de plus en plus nombreux, ce qui incite John Murray, à Londres, à publier en 1838 un manuel sur la Suisse, un guide si bien fait qu'il sera réédité 19 fois jusqu'en 1904,



Randonnée dans les Alpes à l'époque de M. de Saussure.





Si tu aimes le calme évite les concentrations de randonneurs.

(Dessin Georges Bixel)

Les épisodes d'une procédure politique qui a duré treize ans illustrent la démocratie directe: des particuliers soulèvent la question; des associations lancent une initiative à soumettre au peuple; le gouvernement fédéral refuse; les Chambres fédérales élaborent un contre-projet; l'initiative est retirée, de sorte que le contre-projet est voté par le peuple. Puis les Chambres acceptent la loi afférente et le gouvernement l'applique par ses ordonnances, en étroite collaboration avec les associations concernées et les cantons.

### Santé, qualité de vie et environnement

L'article constitutionnel 37, ch. 4, et la loi afférente comprennent donc deux domaines: les *chemins pour piétons* dans les localités, au profit de la vie quotidienne entre le domicile, l'école, le lieu de travail et les loisirs, les zones piétonnières, etc., cette promotion étant soutenue par l'Association des droits du piéton, et les *chemins de randonnée pédestre*, relevant des loisirs et des sports, qui sont développés par la Fédération suisse de tourisme pédestre (FSTP) et ses associations régionales et locales.

Environ 30 pour cent des chemins pédestres sont carrossables pour les petits véhicules et 2 pour cent sont à remplacer chaque année. La fédération développe aussi les cartes et guides de tourisme pédestre, les chemins de grande randonnée, les excursions guidées et, depuis 1969, les pistes de ski de randonnée, différentes des pistes de ski de fond. Elle publie une revue: *Sentiers*, des programmes régionaux d'excursions, bref personne ne peut se promener en Suisse sans bénéficier, souvent à son insu, des services de la fédération et de ses collaborateurs.

Les collines et montagnes, les forêts et les lacs de la Suisse constituent, à l'échelle américaine, un seul parc national où se récréent cinq millions de Suisses et autant d'étrangers de tous les continents. La randonnée pédestre, toute sportive qu'elle soit, offre des échanges sociaux et un enrichissement culturel qui échappent à bien des sports. Les sentiers sont des chemins de sociabilité essentielle à l'entente nationale. Car connaître un pays par des randonnées et des contacts avec la nature et les habitants des campagnes, c'est aussi s'attacher à lui et l'aimer. Ces liens affectifs à travers l'effort et les pay-

sages, mais aussi à travers les pluies, les vents, la neige et les tourmentes, forgent les âmes et forment les caractères.

Le tourisme pédestre procure aux hôtels et aux commerçants des hôtes agréables, tranquilles et satisfaits; son apport à l'économie nationale augmente chaque année; il constitue l'attrait principal pour les vacanciers de tous âges. Tandis que certains sports provoquent des frais médicaux (les accidents du ski de descente coûtent à eux seuls davantage que les accidents de tous les autres sports réunis), la marche à pied et à skis est presque sans accident, compte tenu des kilomètres parcourus ou des heures de pratique. L'apport du tourisme pédestre à la santé publique, à la qualité de la vie, à l'environnement écologique et aux contacts humains entre toutes les générations et tous les milieux sociaux est d'une ampleur exceptionnelle. ■

### Références

<sup>1a</sup> Le passage du Grand St-Bernard en 1800, in Burgener, Louis: *La Suisse dans la correspondance de Napoléon 1er*, Bienne, Le Chandelier, 1944, p. 16-27.

<sup>1b</sup> Cf. *Die Alpen, ein Gedicht von Albrecht von Haller*, édit. Bern, Ludw. Alb. Haller, 1805, 32 p.

<sup>2</sup> J.-J. Rousseau: *Emile*, Paris, Garnier, 1961

<sup>3</sup> *A Hand-Book for Travellers in Switzerland*, London, John Murray, 1838, 367 p.

<sup>4</sup> Burgener, Louis: *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi*, Paris, Vrin, 1973, p. 57.

<sup>5</sup> Töpffer, Rodolphe: *Premiers voyages en zigzag*, Paris, Garnier, 1885 (8e édition), 476 p.

<sup>5</sup> Töpffer, Rodolphe: *Nouveaux voyages en zigzag*, Paris, Garnier, 1886, 454 p. (5e édition).

<sup>6</sup> Le Valais, in Burgener, Louis: *La Suisse dans la correspondance de Napoléon 1er*, Bienne, Le Chandelier, 1944, p. 28-40.

<sup>7</sup> Cf. Fédération suisse de tourisme pédestre, 49e rapport annuel, 1983, p. 8-23; Riehen/BS.

<sup>8</sup> Message concernant une Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR), 26.9.1983, Feuille fédérale/FF, 1983, IV, 1 ss.

Loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR), du 4.10.1985, FF, 1985, II, 1328.

L'Association suisse des droits du piéton (ADP), 8032 Zurich, dispose d'une abondante documentation sur la procédure législative.

<sup>9</sup> Cité in Burgener, Louis: *L'éducation corporelle selon Rousseau et Pestalozzi*, Paris, Vrin, 1973, p. 21-22.

